

Dispense des services municipaux de collecte des matières résiduelles

En application du règlement 989

Exclusion (article 3.5):

Sont exclus des services offerts par la Ville:

- a) La fourniture et la collecte de conteneurs qui ne sont pas la propriété de la Ville;
- b) La fourniture et la collecte de conteneurs de type autochargeur (roll-off) ou de compacteur;
- c) La fourniture et la collecte de bacs semi-enfouis qui ne sont pas la propriété de la Ville;
- d) Les immeubles à usage du groupe habitation, y compris les bâtiments de type condominium, comptant plus de 12 logements
- e) Les immeubles à usage du groupe commerce ou public comptant plus de 12 unités.

Les propriétaires touchés par ces exclusions n'ont pas à remplir le présent formulaire et seront automatiquement dispensés de la tarification applicable.

Dispense des services municipaux (article 3.6):

Un propriétaire ou un syndicat de copropriété qui n'est pas touché par l'exclusion à l'article 3.5 peut être dispensé du service municipal de collecte, transport et disposition des matières résiduelles ainsi que de la taxe lorsqu'applicable si le nombre de bacs prévus à l'article 3.9 n'est pas suffisant pour les besoins des occupants de l'immeuble.

En vertu de l'article 3.6, je demande la dispense des services municipaux pour la collecte, le transport et la disposition:

- Des déchets ultimes
- Des matières organiques
- Des matières recyclables

Date de la demande:	
---------------------	--

Identification du propriétaire	
Nom et prénom ou Nom de l'entreprise:	
Nom et prénom du responsable:	
Adresse:	
Ville:	
Code postal:	
No. De téléphone:	

Adresse visée par la demande, si différente de celle du propriétaire	
Adresse:	
Ville:	
Code postal:	

IMPORTANT - À JOINDRE

Seuls les propriétaires peuvent demander une dispense des services municipaux.

Toute demande doit être transmise avant le 31 octobre de l'année courante afin de bénéficier de la dispense pour l'année suivante.

Une copie du contrat signé pour la location ou l'achat de conteneur pour la disposition et le transport des matières résiduelles touchées par la demande de dispense auprès d'une entreprise qualifiée doit accompagner le présent formulaire.

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont véridiques et que les contrats seront en vigueur pour toute l'année à venir:

Signature du requérant:	
Date:	

Réservé à l'administration	
Date de réception:	
No de la demande:	
Vérifié par:	
Approuvé par:	

Le formulaire dûment complété ainsi que les documents exigés doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante: Finances@ville.rosemere.qc.ca